

Procès verbal

Le mardi 17 février 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian CAVERMIERE.

Secrétaire de la séance : Monsieur Francis FERRAMOSCA
Secrétaire de séance adjointe : Madame Alexandrine LASSIMOUILLAS

Présents : Monsieur Antoine GAY, Madame Sandrine SAGNES, Monsieur Daniel SOFFIATTI, Monsieur Christian CAVERMIERE, Monsieur Francis FERRAMOSCA, Madame Florence VERNEY, Monsieur Jean-François DOUSSIN, Monsieur Florent CATHARY

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Philippe THOMASSIN, Madame Adeline MAGNOUX

Ordre du jour :

- élection d'un-e secrétaire de séance et d'un-e secrétaire de séance adjoint-e
- lecture et approbation du procès verbal de la séance du 28 octobre 2025
- étude de la demande de cession de Mme & M. LACOMBE
- étude de la demande de la demande de cession de Mme MARTIN

- Composition du bureau de vote des élections municipales de mars 2026 :
→ rappel du fonctionnement propre aux municipales
→ désignation d'un assesseur

- Clôture budgétaire de l'exercice 2025
→ délibération portant vote du CFU 2025
→ délibération portant ouverture de 25% des crédits d'investissement 2026

- Questions diverses

Élection d'un-e secrétaire de séance et de son adjoint-e:

Secrétaire de séance : Francis FERRAMOSCA

Secrétaire de séance adjointe : Alexandrine LASSIMOUILLAS

Procès verbal de la séance du 28 octobre 2025:

Lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

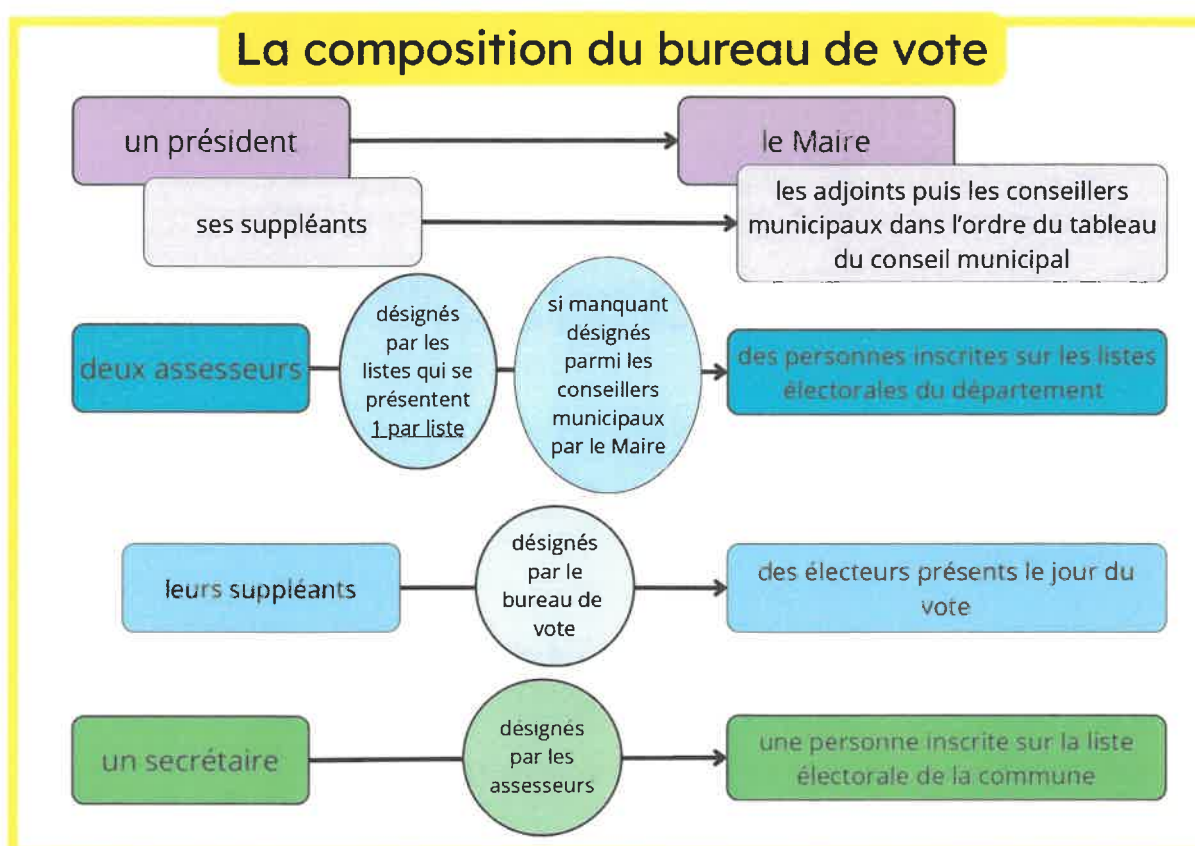
CFU 2025:

Vote ajourné : un problème informatique national empêche la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) d'effectuer les vérifications légales nécessaires préalables au vote. En conséquence, le vote du CFU est ajourné et sera effectué au cours de la séance de vote du Budget 2026. Malgré cela, un bilan du CFU a été présenté au Conseil Municipal à titre informatif.

Questions diverses:

- *Restauration de l'église St Félix de Valois tranche 1* : la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français s'est engagée à verser 10 000€ de don pour financer cette tranche de travaux.
- *Brûlage dirigé* : l'ONF et le SDIS 11 organisent et financent des travaux de brûlage dirigé dans le cadre du Plan Massif afin de créer une zone coupe feu appelée "la Coupe Verte". Ces travaux se dérouleront en automne/hiver sur une période de deux à trois ans avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées. La faune présente a été identifiée, les habitats repérés et l'ensemble sera protégé lors des brûlage.
- *Demande d'installation de voirie* : la demande effectuée par M. Florent CATHARY lors de la séance précédente du conseil est ajournée et sera prise en compte lors du vote du Budget 2026.

Composition du bureau de vote:



Président : M. Christian CAVERIVIERE

Assesseeur n°1 : M. Jacques VERGNES

Assesseeur n°2 : M. Francis FERRAMOSCA

Suppléante aux assesseeurs : Mme Alexandrine LASSIMOUILLAS

Secrétaire : M. Antoine GAY

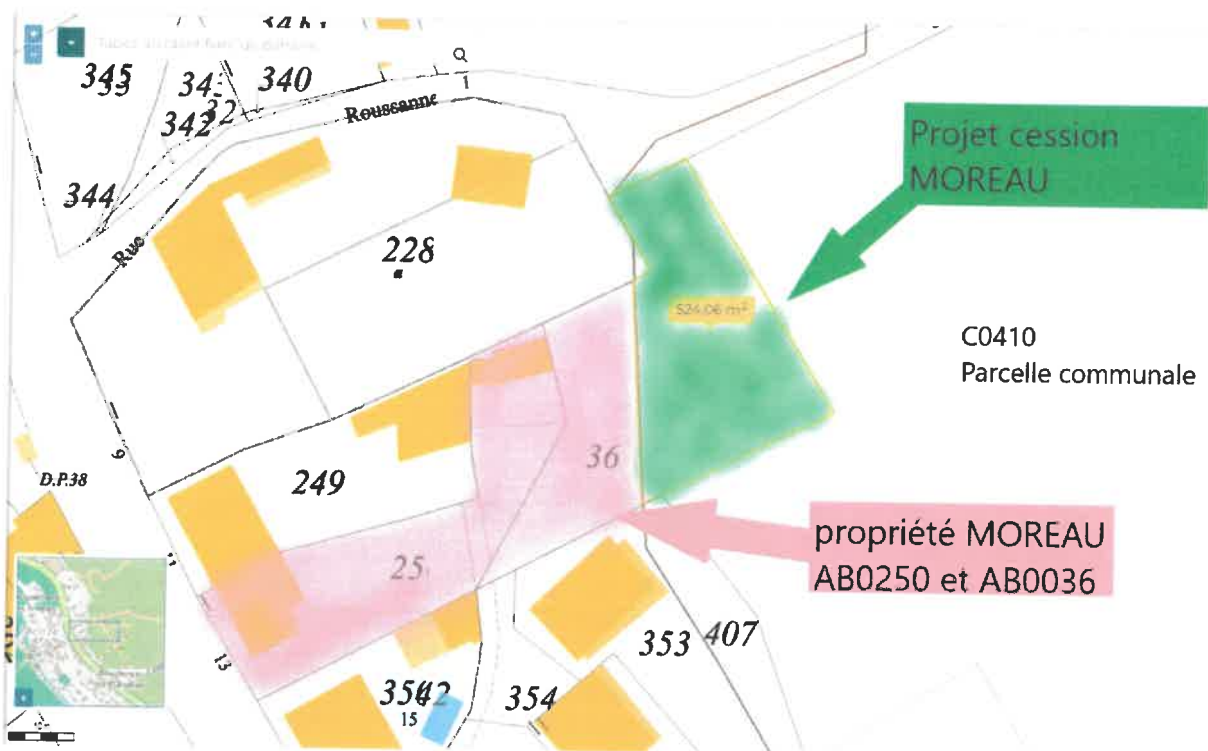
Délibérations du conseil :

Cession de 524,06 m² de la parcelle communale cadastrée C0410 à Mme Françoise MOREAU (MARTIN) (N° DE_2026_027)

M. Le Maire expose le souhait de Mme Françoise MOREAU (MARTIN) propriétaire des parcelles A0250 et A0036 route des Corbières à MONZE d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle C0410 (anciennement A0406) appartenant à la Commune de MONZE, ceci dans le but d'agrandir son jardin et d'obtenir un accès à son domicile via la Rue Roussanne.

Vu la demande effectuée par Mme MOREAU en date du 20 janvier 2026,

Vu le projet de délimitation proposé se situant dans l'alignement des parcelles dont elle est propriétaire et de la parcelle voisine cadastrée C0409, présentant une surface à acquérir estimée à 524,06m² pour laquelle Mme Françoise MOREAU fait une offre de 50€ le m² hors frais de notaire soit 26 203€,



M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'acquisition de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés que la commune cède une bande de terrain d'approximativement 524,06m² de la parcelle communale C0410 à Mme Françoise MOREAU pour un montant de 26 203€.

SOULIGNE que la dimension et par extension le coût exacts seront affinés suite au bornage de ce projet par un géomètre ; tout ajustement étant validé par la présente délibération dans la mesure où il respecte le principe du projet initial.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération : adoptée

Autorisation de payer à hauteur de 25% du budget précédent les opérations d'investissement de 2026 (N° DE_2026_029)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Afin de régler des dépenses d'investissements pour l'année en cours, avant le vote de son budget primitif, il est possible d'ouvrir les crédits à hauteur de 25 % des dépenses inscrites au budget primitif de l'année précédente et d'autoriser le Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo à régler en conséquences les opérations d'investissement concernées, le cas échéant.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 toutes opérations confondues exception faite des crédits inscrits au c/1641 est de 298 281,19€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur maximale de 25% soit 74 570.29 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE ces propositions dans les conditions exposées ci-dessus ;

AUTORISE M. Le Maire à réaliser toutes les opérations subséquentes.

Délibération : adoptée

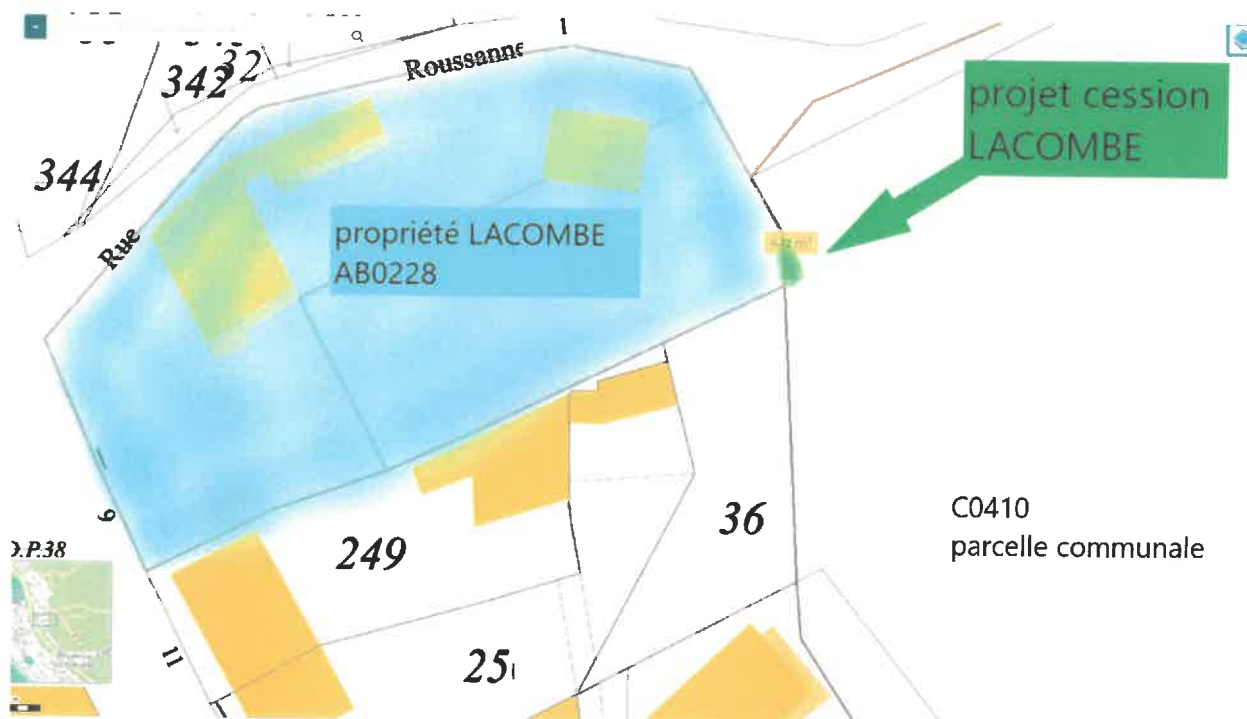
Cession de 4,12m² de la parcelle communale cadastrée C0410 à Mme Christine et M. Jean-Charles LACOMBE (N° DE_2026_028)

M. Le Maire expose le souhait de Mme Christine et M. Jean-Charles LACOMBE propriétaire de la parcelle AB0228 route des Corbières à MONZE d'acquérir un triangle de terrain sur la parcelle C0410 (anciennement A0406) appartenant à la Commune de MONZE, ceci dans le but de rectifier une différence entre le cadastre et la réalité de la délimitation de leur parcelle mise en place par l'ancien propriétaire de ladite parcelle,

Vu la demande effectuée par Mme et M. LACOMBE en date du 20 janvier 2026,

Vu le projet de délimitation proposé se situant dans l'alignement de la parcelle dont ils sont propriétaires, présentant une surface à acquérir estimée à 4,12m² pour laquelle Mme Christine et M. Jean-Charles LACOMBE font une offre de 50€ le m² hors frais de notaire soit 206€,

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'acquisition de terrain.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés que la commune cède un triangle de terrain d'approximativement 4,12m² de la parcelle communale C0410 à Mme Christine et M. Jean-Charles LACOMBE pour un montant de 206€.

SOULIGNE que la dimension et par extension le coût exacts seront affinés suite au bornage de ce projet par un géomètre ; tout ajustement étant validé par la présente délibération dans la mesure où il respecte le principe du projet initial.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération : adoptée

Monsieur Christian CAVERMIERE
Président de séance



Monsieur Francis FERRAMOSCA
Secrétaire de séance

